

Département de Licence

Fiche descriptive de cours

Niveau	Licence 2
Mention(s)	Droit
Diplôme	Licence 2
Parcours	
Semestre	2 ^{ème} semestre
Intitulé	Droit de la responsabilité civile
Volume horaire	35 heures
Enseignant	Muriel Fabre-Magnan
Code Apogée	
Descriptif	<u>Objectifs</u> : Il s'agit d'étudier les principes fondamentaux du droit de la responsabilité civile et d'apprendre à les appliquer à des cas pratiques concrets. Une place est faite également au droit comparé, car le droit français de la responsabilité civile est assez typique, qui pose des clauses générales de responsabilité, tant en matière de responsabilité pour faute qu'en matière de responsabilité du fait des choses. <u>Particularités pédagogiques</u> : <u>Résumé du cours</u> : Le cours examine d'abord les conditions de mise en œuvre de la responsabilité civile, qui sont ordonnées autour des différents types de régimes juridiques prévus par le Code civil : responsabilité du fait personnel, responsabilité du fait des choses, et responsabilité du fait d'autrui. Sont ainsi étudiés tous les régimes de responsabilité civile, que ce soit les régimes généraux (par exemple la responsabilité pour faute ou la responsabilité du fait des choses que l'on a sous sa garde) ou encore les régimes spéciaux (par exemple la responsabilité du fait des produits défectueux, la responsabilité du fait des accidents de la circulation, ou encore la responsabilité pour troubles de voisinage). Sont ensuite étudiés les effets de la responsabilité civile, avec en particulier l'obligation de réparation intégrale du dommage.

	<u>Indications bibliographiques</u> : Une liste des manuels de cours est fournie dans les documents de TD.
Descriptif en anglais pour les cours ouverts aux étudiants en échange	French civil liability law is highly distinctive and differs from most foreign legal systems, even those in Europe, particularly because of the well-known general liability clause, which provides that any fault causing harm to another person obliges the person at fault to make good the damage. Liability for damage caused by things is also a very characteristic feature, with a far-reaching general regime in this area too, whereas most other countries limit strict liability to particularly dangerous things or activities.